



Index Egalité professionnelle

[Index de l'égalité femmes-hommes du CNOSF - \(franceolympique.com\)](https://franceolympique.com)

Dans le cadre de la Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, les entreprises de plus de 50 salariés calculent et rendent public un Index d'égalité professionnelle. Cet Index permet de mesurer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) obtient une note globale de **84 sur 100** en 2025.

En fonction des critères, le CNOSF obtient les résultats suivants :

- Ecart de rémunération : **34 points sur 40**
- Ecart de taux d'augmentations individuelles : **35 points sur 35**
- Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : **15 points sur 15**
- Parité parmi les dix plus hautes rémunérations : **0 points sur 10**